



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24586
25 septembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 23 SEPTEMBRE 1992, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE
ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le cas ci-après de violation par l'Iraq des termes de l'accord de cessez-le-feu conclu entre les deux pays.

Le 30 avril 1992, un bateau de pêche iraquien a tiré trois balles sur des installations de Khorramshahr tandis qu'il se livrait au trafic et à la pêche à Arvandroud.

Je vous serais reconnaissant de faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Kamal KHARRAZI